



MUSÉE
DE L'ORDRE
DE LA
LIBÉRATION



À l'occasion du 70^e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et du 50^e anniversaire de l'attribution du prix Nobel de la Paix à René Cassin, la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives du ministère des armées lance un appel à projets pour l'année scolaire 2018-2019 auprès des établissements scolaires, des associations et collectivités locales, sur le thème :

René Cassin, un engagement pour le droit et pour la paix



© UN Photo/Yutaka Nagata

Tout au long de l'année, lors des différentes commissions de subventions de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des armées, un intérêt tout particulier sera porté aux actions pédagogiques qui répondront à cet appel à projets.

Les projets des écoles et établissements scolaires pourront donner lieu à la réalisation d'un film, dans le cadre de l'action nationale « Héritiers de mémoire ». La sélection de ces projets intervenant en octobre 2018, les actions scolaires proposées à « Héritiers de mémoire » doivent être adressées à la DPMA le 15 octobre 2018 au plus tard.

Pour toute précision sur l'appel à projets, pour l'envoi des projets ou demandes de subvention, contacter le bureau des actions pédagogiques et de l'information (BAPI) de la DPMA :

- Par voie électronique : helene.touya@intradef.gouv.fr / jean-luc.lambinon@intradef.gouv.fr
- Téléphone : 09 88 68 20 21 / 09 88 68 20 11
- Sur internet : www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/educadef
- Par voie postale :
DPMA/SDMAE/BAPI
60, boulevard du Général Martial Valin
CS21623 - 75509 Paris Cedex 15

Cet appel à projets est conduit en partenariat, en particulier avec le ministère de l'éducation nationale, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le service historique de la défense, le musée de l'ordre de la libération et la fondation de la France libre.

Contenu de l'appel à projets

René Cassin, un engagement pour le droit et pour la paix

« Il est des hommes illustres pour avoir incarné la douleur ou la gloire d'une époque. Il en est d'autres dont la grandeur est d'avoir su anticiper sur leur temps en y semant les germes du futur. René Cassin est de ceux-là. »

François Mitterrand, discours pour l'entrée de René Cassin au Panthéon, 5 octobre 1987

Il y a cinquante ans, en **1968**, le Prix Nobel de la paix était attribué à **René Cassin**, référence morale et personnalité hors du commun dont le rôle et l'influence dans la rédaction de la **Déclaration universelle des droits de l'homme** de **1948** étaient ainsi reconnus. Ce prix venait couronner une carrière de **juriste** exceptionnelle et une vie entière consacrée à l'affirmation et à la **défense des droits de l'individu face aux États**. Car s'il est un fil directeur dans la vie de ce symbole de rectitude républicaine, de cet ardent patriote opposé aux nationalismes et de cet esprit continuellement éclairé, c'est le choix de toujours se placer sur le plan de la **dignité humaine**.

S'intéresser à René Cassin, c'est traverser une bonne partie du XXe siècle en compagnie d'un homme exceptionnel au parcours hors norme. L'étude de sa vie, de sa pensée profondément humaniste et de son œuvre en tant que juriste et légiste est exemplaire à bien des égards. Cet homme de paix fut aussi, porté par les circonstances, un homme de combat. Cet appel à projet s'adresse particulièrement aux professeurs d'histoire-géographie et d'éducation morale et civique. Ils pourront, à la lumière de son parcours, éclairer l'étude de la Première guerre mondiale et de ses conséquences sur la société française, celle de l'entre-deux-guerres, celle la Résistance et de la France libre, celle enfin de la naissance de l'ONU et du droit international.

Repères biographiques :

Né à Bayonne en 1887, René Cassin soutient une thèse de droit en 1914, année où il est mobilisé. Grièvement blessé par une rafale de mitrailleuse, décoré de la croix de guerre, il est rendu à la vie civile en 1915 après six longs mois d'hospitalisation. Il jette dès 1917 les bases du mouvement ancien combattant et participe en 1918 à la création de l'**Union fédérale des associations de mutilés et réformés (UF)** dont il devient président en 1922. Il œuvre alors, en tant que juriste, pour élaborer un projet de loi basé sur le **droit à réparation** pour les dommages personnels subis par les citoyens requis de défendre la patrie. Ce droit à réparation reconnu par la **loi de mars 1919** sur les pensions d'invalidité, fait prévaloir une **conception neuve de la guerre**, dans laquelle l'État a des devoirs envers les individus qui ont combattu pour sa défense. Cette même année, René Cassin, qui enseigne à Lille puis à Paris, est reçu à l'agrégation de droit privé.

De 1924 à 1938, il est **membre de la délégation française à la Société des nations (SDN)** où sa confrontation avec les régimes totalitaires le conforte dans la conviction qu'il faut lutter pour **assurer la protection des individus et de leurs droits fondamentaux face aux États**. À la suite des accords de Munich, il démissionne de ses fonctions à la SDN. Il entre alors au Commissariat général à l'information.

En juin 1940 René Cassin refuse l'armistice et, avoir appris l'existence de l'appel du général de Gaulle, il parvient à le rejoindre à Londres dix jours après, ce qui en fait un des tout premiers **pionniers de la Résistance**. Il met alors ses talents de juriste au service de la **France libre** dont il devient le légiste. **Secrétaire permanent du Conseil de défense de l'Empire** jusqu'en 1941, il assure ensuite le rôle de **commissaire national à la Justice et à l'Instruction publique** au sein du **Comité national français (CNF)** de Londres. À Alger, il préside la Commission de législation et de réforme de l'État de **l'Assemblée consultative provisoire (ACP)**. Il prépare ainsi les bases de la législation française d'après la Seconde Guerre mondiale. À la Libération, de Gaulle lui confie la **vice-présidence du Conseil d'État**, charge qu'il conserve jusqu'en 1960, pour devenir **membre du Conseil constitutionnel**.

Tout en occupant de nombreuses et importantes fonctions juridiques pour la France libre de 1940 à 1944, René Cassin, **compagnon de la Libération**, participe à de nombreuses institutions préparant la création de **l'ONU** et de **l'Unesco**. C'est tout naturellement qu'il représente la France à la commission des Droits de l'homme à l'ONU, après la guerre. Il joue alors un rôle fondamental dans **l'élaboration de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948**. Il siège enfin à l'UNESCO, qu'il contribue également à créer, ainsi qu'à la **Cour européenne des Droits de l'homme** qu'il préside de 1965 à 1969. Avec l'argent de son **Prix Nobel de la paix en 1968**, René Cassin, fonde **l'Institut international des Droits de l'homme**.

Repères bibliographiques :

De René Cassin :

La pensée et l'action, F. Lalou, Boulogne-sur-Mer, 1972

Les hommes partis de rien. Le réveil de la France abattue (1940-1941), Plon, Paris, 1965, réédité en 1987

Autres :

Gérard Israël, *René Cassin : 1887-1976, la guerre hors la loi. Avec de Gaulle. Les droits de l'homme*, Paris, Desclée de Brouwer, 1990

Marc Agi, *René Cassin, Prix Nobel de la paix, 1887-1976, père de la « Déclaration universelle des droits de l'homme »*, Paris, Perrin, 1998

Marceau Long et François Monnier (éd.), *René Cassin (1887-1976) : une pensée ouverte sur le monde moderne : hommage au Prix Nobel de la paix 1968*, Paris, H. Champion, 2001 (actes d'un colloque organisé par l'Association René-Cassin et le Collège de France, le 22 octobre 1998)

Antoine Prost et Jay Winter, *René Cassin*, Paris, Fayard, 2011